



## Basse-Normandie

### Bulletin régional d'information n°12-avril 2015

Ce dernier numéro a pour objet de vous donner les principales informations syndicales de la région. Bonne lecture !

#### Sommaire :

- *Retour sur le BTSA GDEA du Robillard*
- *Comité Hygiène et sécurité régional du 11 mars 2015*
- *Vire en mal de gouvernance*
- *Annualisation du temps de travail des enseignants:le débat!*
- *Prochain RDV*

#### → **Le BTSA GDEA au Robillard:un combat pour la laïcité et la défense du service public en Basse-Normandie**

L'année 2014 se sera terminée en Basse-Normandie par une victoire syndicale preuve qu'une mobilisation peut payer. Rappelons les grandes lignes de ce combat d'une année et demie, qui a vu le principe de laïcité bafoué et ignoré.

Le projet proposé en Novembre 2013 au LEGTA «Le Robillard» par la DRAAF consistait à ouvrir un BTSA GDEA (génie des équipements agricoles) en partenariat avec un établissement privé catholique situé à Giel dans l'Orne, ce dernier établissement ayant reçu un avis défavorable pour une ouverture en 2014. Ainsi, le projet de Giel, revisité par la DRAAF envisageait la première année de formation dans le lycée privé et la deuxième année au Robillard, avec aussi des interventions du CFA du Robillard ...

Dans ce projet de mixité public/privé, dès le départ il y eu peu de concertation, peu de transparence et toujours une forte volonté de l'administration de passer en force, en rappelant comme feu Margaret Thatcher qu'il n'y avait pas d'alternative et que pour le Robillard c'était la seule chance d'ouvrir une formation dans un contexte budgétaire très difficile. C'est ainsi que malgré les réactions d'enseignants et personnels attachés au service public, malgré les interventions des parents d'élèves, le CA du Robillard validait en Juillet 2014 le projet dans une atmosphère houleuse de très forte opposition.

Sur la remise en cause de la laïcité que posait ce projet, la DRAAF et le Conseil Régional n'y ont jamais vu de problème, preuve d'un délitement général des valeurs de la République, le tout dans une région où le privé (MFR, privé temps plein, enseignement catholique) scolarise 2/3 des élèves dans l'enseignement agricole.

Finalement, devant l'opposition déterminée des personnels relayée par le SNETAP et après interventions auprès des politiques, le Ministère finit par retirer ce projet avec l'argument donné par la

DGER que cette formation était déjà présente dans les régions voisines. Aucune référence au problème posé: mixité public-privé et la laïcité ne fut mentionnée !

Sans la vigilance du SNETAP, ce projet passait et aurait constitué un précédent très dangereux. D'autant plus que d'autres projets de même types (mixant public-privé pour une même formation initiale) semblent exister aussi dans d'autres régions: on s'est entendu dire que *notre projet était le plus abouti* !

Cette dérive est inquiétante: elle s'inscrit dans le contexte de la réunification normande qui soulève beaucoup de questions et dans un contexte de décentralisation accentuée où les régions ont désormais la main sur l'ensemble des formations professionnelles de l'EN, de l'Agriculture (CREFOP et CAEN). C'est avec consternation et indignation que nous constatons que les instances de l'enseignement agricole (CREA et CTREA) sont court-circuitées et que la prise de décision se fait en dehors de tout dialogue avec les représentants des personnels des EPLEFPA. De plus, la volonté forcenée de faire des économies rend nos décideurs de plus en plus cyniques bafouant aux passages les principes fondateurs de notre République. Les attentats contre Charlie Hebdo ont montré qu'ils n'étaient pas seulement anecdotiques.

En attendant, la carte scolaire pour la rentrée 2015 dans l'Enseignement Agricole régional se traduit par aucune ouverture dans l'Enseignement Public et laisse un Robillard fragilisé, alors que les MFR poursuivent leur redéploiement à la faveur des ouvertures de Bac Pro. Enfin, scandaleux: le dernier CREA se voit présenté des projets où ce fameux BTSA «public-privé» réapparaît pour 2016 !!

Il est grand temps que le Ministère réagisse et conforte l'Enseignement Agricole Public dans des régions telles que la notre. Nous continuerons le combat pour que nos EPL aient les moyens de développer de vrais projets, des projets porteurs d'avenir et d'ambition pour nos jeunes et non pas des projets mortifères dont le résultat serait l'absorption de nos EPL par l'enseignement agricole privé !

Nicolas LE BORGNE-secrétaire régional Basse-Normandie  
Lydie PRIEUR-secrétaire de la section du Robillard

## → Comité hygiène et sécurité régional du 11 mars 2015

Voici les principaux points traités dans ce CHSR :

- Rappel : il n'y a toujours pas de secrétaire pour ce CHSR faute de moyens pour la fonction.
- La mise à jour des membres de la cellule de veille et d'alerte en vue de prévenir les situations de stress et de mal-être au travail. Dans les grandes lignes les membres précédents ont été reconduits. Le SNETAP communiquera la liste lorsqu'elle aura été finalisée.
- Le point sur les CHS des établissements:encore une fois, le constat a été fait que les agents de prévention des EPL (quand il y en a, ce qui n'est pas le cas au Robillard) exercent leurs fonctions quasiment de façon bénévole. Le SNETAP demande des moyens au ministère pour faire vivre cette fonction.
- Crédits handicaps : ceux-ci suivent la cure d'amaigrissement du BOP.

**Conclusion du SNETAP : le CHSR semble depuis plusieurs années faire du sur place. Sans secrétaire, fonction que le SNETAP n'occupera que lorsque l'administration décidera d'octroyer des moyens, ne s'occupant que des questions communes à tous les EPL, écartant ainsi toutes les questions (forcément gênantes) sur des cas individuels ou propres à des EPL en souffrance, le CHSR se borne à émettre des avis dans le vide et constater son impuissance face à des conditions de travail qui se dégradent dans tous les EPL. Les mêmes débats se répètent chaque année sans que cette instance puisse apporter un début de solution.**

**La seule avancée significative a été la mise en place de la cellule de veille et d'alerte.**

## → Vire en mal de gouvernance

Depuis quelques mois, les personnels de Vire sont en souffrance et se plaignent d'un problème de gouvernance. Le 17 mars lors du dernier CA, voici ce que leurs représentants ont dit :

*Les représentants des personnels souhaitent attirer l'attention du conseil d'administration sur le mal-être au travail croissant que connaît une partie des personnels de l'EPL de Vire.*

*Depuis quelques mois, nous constatons que se multiplient des arrêts de travail, ou des projets de départ. Cette situation est présente dans tous les centres de l'EPL: exploitation, cfa-cfppa, et lycée. Dans leur travail au quotidien, les membres du personnel ont des attentes légitimes.*

*Nous souhaitons vous faire part des constats et des sentiments émanant de nombreux collègues.*

- Nous avons besoin d'une meilleure lisibilité des **missions** de chacun, notamment concernant les postes de direction.
- Nous avons besoin d'être davantage **informés** et nous avons besoin, pour ce faire, de **communication directe**.
- Nous avons besoin d'être **soutenus** dans notre enseignement et de suivre les **formations** que nous demandons.
- Nous avons besoin de ne pas nous épuiser à toujours accomplir des tâches **dépassant nos fonctions d'enseignants et de formateurs**.
- Nous avons besoin de **transparence**, par exemple sur les échanges entre centres.
- Nous avons besoin sur **l'exploitation** d'une communication directe et de prises de décision en commun.
- Nous avons besoin d'une **stratégie véritable** quant à l'orientation du CFPPA.
- Nous avons besoin que les discussions autour du protocole aboutissent à des **décisions fermes**.

*Nous avons besoin que nos **projets** ne soient pas gelés parce qu'ils ne sont pas rentables immédiatement.*

*Nous avons besoin de **calculs de seuils de rentabilité**, concernant les différentes formations du CFPPA afin de déterminer si, oui ou non, telle ou telle formation atteint l'équilibre budgétaire.*

*Nous avons besoin que les **heures supplémentaires** des formateurs soient payées.*

*Enfin, nous avons besoin de sentir que la **pédagogie**, les élèves et les apprentis sont une **priorité** pour toutes et tous.*

*Ce malaise préoccupe fortement les personnels car l'avenir de notre établissement est en jeu ici.*

## **Commentaire du SNETAP-FSU : quel est celui dans son EPL bas-normand qui ne connaît pas ces problèmes ? ? ?**

A la suite de cette déclaration, le SRFD présent ce jour-là a pu échanger et a affirmé qu'il y aurait peut être une nouvelle direction, qu'il fallait un projet d'établissement, a soutenu Mme GOSSELIN directrice du CFA-CFPPA, que peut-être la question d'un médiateur se posait ?

**Précisions du SNETAP : il faut replacer les problèmes de Vire dans leur contexte. Vire pâtit comme Saint-Hilaire d'une dégradation de ses finances (voir la crise qui touche le CFPPA dans les précédents numéros), le tout augmenté d'une crise de gouvernance (un directeur absent pour cause de maladie et un directeur adjoint contesté dans ses méthodes). La conséquence est un sentiment d'abandon de la part des personnels. Le moins que l'on puisse dire c'est que la réaction du ministère laisse songeur, vu qu'en fait il n'y en a pas !**

## → Débat sur l'annualisation du temps de travail des enseignants.

Dans la colonne de gauche l'opinion d'un collègue d'un EPL de la région et dans la colonne de droite la réponse du SNETAP-FSU.

<b><i>Pour l'annualisation</i></b>	<b><i>La réponse du SNETAP</i></b>
<p>Le refus d'annualiser les heures semble complètement contre-productif.</p> <p>Il faudrait donner du sens à l'enseignement et cela ne passe pas seulement par des heures de cours mais aussi par des activités pratiques, des sorties, des restitutions.</p> <p>Pour les matières disposant d'une heure de cours par semaine, cela est difficile à envisager : il serait donc judicieux de pouvoir regrouper des heures (par exemple sur un semestre) pour donner du sens au contenu.</p> <p>Par ailleurs, il existe des activités pluridisciplinaires et des EIE , il est donc bien évident qu'un enseignant ayant plusieurs pluri la même semaine ne pourra pas être à 18 h à moins de laisser les classes, ce qui est tout à fait envisageable si on gère le volume horaire sur une période plus longue : un trimestre ou 6 semaines par exemple ( intervalle entre deux périodes de vacances)</p> <p>La demande est maintenant de construire un enseignement avec du sens, qui implique plus de contact entre les disciplines (interdisciplinarité) qui ne se limite pas à un transfert de connaissances mais à une mise en action des élèves : nous serons bientôt dans un environnement où les élèves pourront avoir accès au cours (en ligne), travailler dessus, se l'approprier ... et où nous les accompagnerons dans cette acquisition.</p> <p>La position du syndicat est inquiétante dans la mesure où il refuse de voir les évolutions en marche : il est parfois préférable d'accompagner un changement que de s'épuiser à lutter contre une évolution.</p> <p>Le programme "Enseigner à Produire Autrement" c'est entrer dans cette dynamique, certains ne semblent pas l'avoir compris.</p> <p>Même le inspecteurs commencent à bouger : le référentiel c'est le référentiel des capacités et nous devons évaluer des capacités (à quand un bulletin mentionnant les capacités acquises plutôt que des points par discipline ?).</p> <p>Les documents d'accompagnement servent de</p>	<p>Qu'est-ce à dire : un sens, une utilité ? l'enseignement du français ou de l'HG n'aurait pas de sens ?</p> <p>L'annualisation entraine des changements majeurs :</p> <p>A aucun moment le SNETAP-FSU n'a refusé la pluridisciplinarité. La question du service hebdomadaire n'interdit pas la pluridisciplinarité, les visites ...</p> <p>La souplesse existe dans les établissements, mais notre statut hebdomadaire permet que ces heures soient prises en compte dans le service de manière hebdomadaire et même pour certains en heures supplémentaires.</p> <p>Faire la révolution statutaire imposerait un changement fondamental : statut du fonctionnaire (sauf profs) : 1607 heures, 35 heures hebdomadaires pendant 52-5 semaines soit 47 semaines pour 36 semaines de scolarité soit 12 semaines en plus dans les établissements.</p> <p>Si tel est le cas, quelles sont les conditions d'accueil des enseignants dans les établissements quand ils n'ont pas de cours ? dans nos lycées ? dans les lycées de l'éducation nationale ? Quid des bureaux ? Quid des salles de travail ? Le travail du professeur repose justement sur sa liberté pédagogique (seule et collective) : nous avons déjà suffisamment de difficultés à faire de la concertation a minima...</p> <p><b>Il faudrait plutôt se battre pour faire reconnaître la nécessité d'une concertation hebdomadaire (bizarrement la plupart des directions des EPL font des réunions de service hebdomadaire ... sur leur temps de travail) : pour les profs, on pourrait l'intégrer aussi dans leur temps de service hebdomadaire : 15 + 2 heures de concertation hebdomadaire. Bizarrement l'administration ne reprend pas ce point et préfère des réunions hors du temps de travail des enseignants.</b></p>

<p>repère : il ne s'agit pas d'un programme à boucler à tout prix !</p> <p>L'enseignement a l'occasion de bouger : à quand une réunion de préparation pour l'année qui organise le travail autour de l'acquisition de capacités dans une optique vraiment interdisciplinaire avec, bien sur, une gestion du temps adaptée ?</p> <p>Dans quelques temps, nous travaillerons par objectifs avec des élèves connectés qui seront peut-être en classe, peut-être autonomes au CDI, ... avec des objectifs à atteindre pour chacun, un cours qu'ils pourront consulter de leur tablette ...</p>	<p>C'est réfuter le caractère éducatif du groupe "classe", la socialisation des jeunes qui n'ont pas vocation non plus à se retrouver seul derrière un ordinateur : dans ce cas, on doit pousser son raisonnement jusqu'au bout : plus d'espace lycée, tout en télétravail. <b>C'est le mythe du professeur "accompagnateur" à distance ...</b></p>
--	---

*Bien évidemment, le débat continue !*

**→ Prochains RDV :**

le 7 mai 2015 au Rheu avec un stage syndical sur **“la réforme du statut des enseignants”**.

N'hésitez pas à consulter le site du SNETAP sur ce sujet : il y a notamment un diaporama très explicatif que vous pouvez présenter lors d'une heure de vie syndicale dans vos établissements.

<http://www.snetap-fsu.fr/Vers-un-nouveau-statut-enseignant.html>

CSR le 21 mai à Vire

**Le secrétariat régional du SNETAP-FSU Basse-Normandie à votre service**

Secrétaire : Nicolas LE BORGNE ([nicolas.le-borgne@educagri.fr](mailto:nicolas.le-borgne@educagri.fr))

Adjoints : Lydie PRIEUR ([lydie.prieur@le-robillard.fr](mailto:lydie.prieur@le-robillard.fr)) et Yohann LEVRAY  
([yohann.levray@educagri.fr](mailto:yohann.levray@educagri.fr))

Trésorier : Thierry RAYNAL ([thierry.raynal@educagri.fr](mailto:thierry.raynal@educagri.fr))

Thierry RAYNAL est également membre de la CAP des PCEA

Trésorière-adjointe : Marie BUNEL ([marie.bunel@educagri.fr](mailto:marie.bunel@educagri.fr))

**Le Secrétariat Régional est chargé d'assurer une cohérence régionale dans la politique du SNETAP et il participe aux Instances Régionales et Nationales.**

**Il réunit 2 à 3 fois par an un *Conseil Syndical Régional* destiné à dresser un bilan des problèmes rencontrés dans les établissements.**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**<http://www.snetap-fsu.fr/>**